



**Service instructeur**  
Mission Aménagement de la Montagne

M<sup>ème</sup> Commission - N° 2006/V - Me/18

**Service consulté**  
SCA - DIF  
ADT

**PARTICIPATION DEPARTEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE  
RESTRUCTURATION ET DE MODERNISATION DES STATIONS DE LOISIRS DE  
MONTAGNE ETE-HIVER POUR LE SITE D'INTERET LOCAL DU TANET**

Résumé : *Le présent rapport a pour objet de proposer une participation départementale de 5 940 € en faveur du Syndicat Mixte d'Aménagement des Stations de la Vallée de Munster Hautes Vosges, pour un panneau de signalisation au Tanet entrant dans le cadre des opérations de restructuration et de modernisation des sites de loisirs de montagne été-hiver.*

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de la politique départementale en faveur de la modernisation des sites de loisirs été-hiver de la montagne haut-rhinoise. Il doit permettre la programmation de crédits destinés à financer la fabrication et l'installation d'un panneau de signalisation du site d'intérêt local du Tanet, lequel doit encore être réalisé avant la prochaine saison.

Ce panneau qui regroupe l'ensemble des informations du site du Tanet destinées à la clientèle sera implanté en bordure de la RD 417, à l'embranchement de la route communale qui conduit au bas des pistes.

Pour cette opération, une participation départementale de 5 940 € est sollicitée pour un coût total de travaux de 6 600 € HT.

L'affectation de crédits à cette opération va entraîner pour le Tanet, un dépassement de l'enveloppe prévisionnelle de 305 000 € que le Département avait initialement prévu d'accorder à chaque site d'intérêt local. Compte tenu de la clôture ou de l'annulation d'opérations programmées antérieurement, ce dépassement s'élève à 6 520 €. En cas de suite favorable, le site du Tanet aura bénéficié au total, à la fin de l'été 2006, d'une participation départementale de 311 520 €.

REÇU A LA PREFECTURE  
23 OCT. 2006

Toutefois, compte tenu de l'intérêt que représente cette opération pour le site, il est proposé à votre Assemblée d'y réserver une suite favorable et d'accorder les crédits nécessaires.

Il convient également d'ajouter que, sauf modification des principes de la politique départementale que pourrait décider votre Assemblée, la totalité de l'enveloppe destinée au Tanet ayant été affectée, celle-ci ne sera plus augmentée.

En conclusion, je propose à votre Assemblée :

- d'accorder un crédit de 5 940 € au Syndicat Mixte d'Aménagement des Stations de la Vallée de Munster Hautes-Vosges sur un montant subventionnable de 6 600 € HT pour un panneau de signalisation au Tanet, portant l'enveloppe du site à 311 520 €,
- d'affecter ce montant dans le cadre du programme FO44 aménagement été/hiver des stations de montagne sur l'autorisation de programme N° 1/2006 fonction 94 nature 20415, enveloppe 79995 à l'opération de réalisation d'un panneau de signalisation pour le site du Tanet,
- d'autoriser le versement de ce montant au Syndicat Mixte d'aménagement des Stations de la Vallée de Munster Hautes-Vosges.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER